

Table des matières

1 • Ressources disponibles et stress hydrique	1
2 • Approvisionnement en eau et assainissement	2
2.1 • Décentralisation de la gouvernance.....	2
2.2 • Habilitation des communautés.....	3
2.3 • Prestation de service : les défis en milieux urbains et rural	4
2.4 • Gestion de l'information	4
2.5 • Education	5
2.6 • Mécanismes économiques et financiers	5
2.7 • Gestion intégrée des ressources hydriques.....	5
3 • Perspectives pour une meilleure gestion des ressources en eau	6
4 • Références bibliographiques et liens	9
5 • Conventions	9
6 • Principales organisations	9

1 • Ressources disponibles et stress hydrique

La Déclaration Ministérielle issue du deuxième *Forum Mondial de L'eau*, qui s'est tenue en mars 2000, à La Haye, aux Pays-Bas, a considéré la sécurité hydrique comme l'une des préoccupations majeures de ce siècle. Les statistiques à ce sujet sont significatives. Aujourd'hui, environ une personne sur trois vit une situation de stress hydrique. Les prévisions estiment que d'ici 2025, les deux tiers de la population mondiale vivront une situation de ce type (WBGU 1999 & PNUE 1999).

Proportionnellement à la croissance de la population, la demande en eau ne cesse de croître, et les mauvais usages de se développer (surexploitation, pollution ...). Dans les grands centres urbains, la demande en eau pour les usages domestiques et industriels a été multipliée par 24 au siècle dernier. Par ailleurs, l'irrigation intensive exerce de manière continue une pression de plus en plus grande sur les nappes phréatiques ainsi que sur leur capacité à se régénérer. De plus, les cas de contamination des eaux souterraines et de surface sont de plus en plus nombreux. Dans les années qui viennent, la demande continuera à augmenter au rythme de la croissance démographique.

Certaines grosses infrastructures comme les barrages, ainsi que la fréquence des catastrophes naturelles, comme les inondations, ou les périodes de sécheresse ont un impact direct sur l'accès des populations à l'eau et de ce fait sur leur cadre de vie. Ces pressions pèsent également sur les écosystèmes hydriques. Les questions cruciales relatives à la sécurité hydrique, sont propres à chaque localité et à chaque région du globe.

A première vue, le continent Africain dispose de nombreuses ressources en eau douce, avec 17 fleuves et 160 lacs. Même si l'Afrique n'utilise que 4% de ses ressources renouvelables en eau douce, l'eau est en train de devenir la ressource naturelle la plus vulnérable.

De plus, les ressources en eau du continent africain, sont mal réparties dans l'espace. Même si aujourd'hui, dans certains pays, la majorité de la population a accès à l'eau, cette dernière sera, selon les prévisions, rapidement confrontée à une situation de stress hydrique et de *pénurie d'eau*.

Aujourd'hui, 14 pays africains font face à une situation de stress hydrique. Selon les prévisions, près de 17 pays africains, soit environ 400 millions de personnes, vivront une situation de stress hydrique d'ici 2010 et 25 pays d'ici 2025. Les prévisions sont encore plus alarmantes pour les régions arides et semi-arides, notamment de l'Afrique du Nord.

Pénurie d'eau

On parle de pénurie d'eau lorsque les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire la demande. Les populations vivent alors une situation de stress hydrique, ayant accès à moins de 1000m³ d'eau par personne et

Le manque de plans de gestion des ressources en eau à l'échelle de chaque bassin hydrographique africain accentue l'inégalité de la répartition de la ressource. Le manque de préparation face aux risques naturels, telles les inondations, les sécheresses ou les tempêtes et le manque d'évaluation et de maîtrise de leurs impacts a des conséquences chroniques sur la santé. Par exemple, au Mozambique, plus d'un million de personnes ont été déplacées lors des inondations des années 1999 et 2000 et un nombre indéterminé a trouvé la mort.

2 • Approvisionnement en eau et assainissement

A l'échelle de la planète, la mauvaise répartition de la ressource en eau pose un problème d'approvisionnement, pour les besoins les plus essentiels. Environ 20% de la population mondiale n'a pas accès à une eau de qualité et 50% à un système d'assainissement adéquat.

Le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, présenté devant la Huitième Session de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CDD), sur le thème « *Les progrès réalisés en vue d'assurer des sources d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement pour tous durant les années 90* » dresse en effet un sombre tableau de l'état actuel de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. L'Amérique Latine, l'Asie et l'Afrique font face à de grandes difficultés dans ce domaine.

20% de la population mondiale n'a pas accès à une eau de qualité et 50% à un système d'assainissement adéquat.

Au cours des dix dernières années, la desserte en assainissement des zones rurales africaines a régressé de 2%, alors l'approvisionnement en eau de qualité et en assainissement n'a guère progressé dans les zones urbaines. C'est en effet, dans les villes africaines en pleine expansion, que les problèmes relatifs à l'eau sont les plus marqués. L'Afrique a le taux d'urbanisation annuel le plus élevé du monde (5%). Les besoins en eau émanant des grandes villes exercent de fortes pressions sur les ressources, et de nombreuses villes telles que Johannesburg ou Dakar doivent aller chercher très loin l'eau nécessaire à leur approvisionnement. D'autres villes exercent une pression telle sur les nappes d'eau souterraines qu'elles ne leur permettent pas de se renouveler.

Si les pressions sur la ressource continuent à ce rythme, d'ici 2025, environ 51% des habitants de l'Afrique subsaharienne n'auront pas accès à un approvisionnement sûr en eau et 41% ne disposeront pas d'un système adéquat d'assainissement. Cette évolution aura un impact conséquent sur la production alimentaire, la protection des écosystèmes et le développement économique ; alors qu'aujourd'hui, 74% de l'eau prélevée revient aux usages agricoles, contre 20% pour les usages industriels et 6% pour les usages domestiques.

Le rapport du Secrétaire Général met en avant la nécessité de réformes qui permettraient d'assurer une meilleure desserte en eau et en assainissement, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources hydriques. Cet aspect est traité dans les paragraphes qui suivent, en faisant références aux réunions passées, aux processus internationaux à venir et aux programmes d'essai pour de nouvelles stratégies hydriques visant à assurer des activités économiques durables ainsi que l'éradication de la pauvreté.

2.1 • Décentralisation de la gouvernance

A Dublin, en 1992, ainsi que lors de nombreuses précédentes réunions relatives à l'eau, le principe de *délégation* a été préconisé. La gestion des ressources hydriques, des services publics, de l'irrigation doit en effet être appropriée aux besoins des populations.

La *Déclaration de La Haye* a également souligné la nécessité d'assurer un appui institutionnel afin de promouvoir une gestion déléguée des ressources en eau en vue de renforcer le rôle des autorités locales, des industries, des ONG et des citoyens dans la réglementation de l'eau, le contrôle et la planification de sa gestion. Le rôle des gouvernements n'en est pas moins important et reste primordial à plusieurs niveaux :

- ▶ Implication des acteurs locaux de gestion de la ressource par l'éducation, le renforcement de capacités.

« Sans la pleine participation de la population à tous les niveaux de la société, l'objectif d'assurer une couverture totale (des services d'eau et d'assainissement) risque de ne pas être atteint ».

—Rapport du Secrétaire Général présenté devant la 6^{ème} Session pour le Développement Durable

- ▶ Elaboration d'une réglementation à même d'être mise en oeuvre.
- ▶ Renforcement de la collaboration transfrontalière entre les régions et les autres Etats.

Les autorités locales peuvent encourager l'implication des communautés dans la gestion de la ressource à travers des processus consultatifs, comme les réunions publiques, tout en abordant la planification dans un cadre plus large englobant l'utilisation de l'eau et de la terre.

L'industrie a aussi un rôle de plus en plus important à jouer dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'efficacité technique et productive, ainsi que dans le soutien qu'elle peut apporter aux communautés locales par le biais d'opportunités d'emploi, de projets générateurs de revenus et par le développement de partenariats avec le secteur public dans le domaine de l'eau. Le secteur industriel pourrait, au delà de ce qui est préconisé par la législation, prendre des initiatives visant à soutenir des pratiques durables de gestion des ressources en eau.

Le rôle traditionnel des ONG au profit de la communauté peut être davantage renforcé, en soutenant, par exemple, des mécanismes novateurs pour le financement local de projets hydriques, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la promotion de la recherche, la vérification de la pertinence des données sur l'eau et aussi à travers la participation au processus de prise de décision à divers niveaux.

2.2 • Habilitation des communautés

Lors de la 6^e Session de la Commission pour le Développement Durable, tenue en 1998, il a été convenu que les gouvernements devaient définir des objectifs visant à impliquer les communautés dans la gestion de l'eau. Les droits, les responsabilités et les rôles à jouer doivent être définis dans un large cadre institutionnel afin d'aboutir à une planification participative et à une gestion impliquant divers secteurs.

De surcroît, pour augmenter l'efficacité des communautés en tant qu'« agents de changement », il serait nécessaire de développer des stratégies visant à améliorer la conscientisation et renforcer les capacités et techniques de gestion, à travers la formation, l'information, l'éducation et la sensibilisation. Les gouvernements, les ONG et les autres organismes publics et privés auront un rôle primordial à jouer pour assurer une meilleure implication communautaire dans les stratégies d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des institutions internationales telles que l'UNESCO, la DESA, le PNUE ou l'OCDE ont été identifiées comme étant des organismes cruciaux dans la mise en place de processus visant à établir une prise de conscience mondiale quant à l'importance de développer des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Sur le continent africain, l'évaluation inadéquate des ressources en eau disponibles, l'absence de données, les infrastructures techniques et institutionnelles inappropriées et le manque d'investissements pour la gestion des ressources en eau ne font qu'aggraver les pressions exercées sur la ressource. A cet effet, plusieurs organismes internationaux offrent une assistance technique aux gouvernements africains pour traiter ces problèmes. Les Nations Unies ont, par ailleurs, lancé une initiative spéciale en faveur de l'Afrique (UNSI, 1996) afin de soutenir, à travers des programmes nationaux et régionaux appropriés, les efforts africains de développement dans des domaines prioritaires précis. Les Nations Unies préconisent notamment l'adoption, à différentes échelles, d'une stratégie de partage équitable des ressources en eau, permettant de répondre aux besoins des populations défavorisées, des communautés des femmes, des enfants et des générations futures. Pour répondre à cet objectif, l'UNSI a mis sur pied un Module de l'eau (UNSI, 2000).

Par ailleurs, l'importance de la question genre a été soulevée lors de la Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies (SSAGNU 1998) ainsi qu'à l'occasion du Deuxième Forum Mondial sur l'Eau (SWMF 2000), au cours desquels il a été reconnu qu'il serait nécessaire d'accorder une attention particulière au rôle des femmes, à leurs compétences et à leurs besoins et de les considérer en tant qu'acteurs essentiels dans la gestion et la préservation des ressources en eau. En effet, la mise en œuvre de certains programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont fait ressortir le lien qu'il existe entre une large participation des femmes, une bonne desserte et une gestion de ces

...La participation des femmes dans les processus de prise de décision, relatifs à la gestion des ressources en eau s'avère nécessaire...

services, ainsi qu'une diminution des maladies hydriques. Il s'avère alors nécessaire de promouvoir la participation des femmes dans les processus de prise de décision, relatifs à la gestion des ressources en eau.

2.3 • Prestation de service : les défis en milieux urbain et rural

Les besoins en eau diffèrent entre le milieu rural et le milieu urbain. Afin d'assurer un bon approvisionnement en eau visant à satisfaire les besoins alimentaires, il est également nécessaire de prendre en considération l'importance de l'eau dans les processus de production. En effet, l'eau joue un rôle essentiel en tant que levier du développement. Et ceci se manifeste au niveau socio-économique avec la production des denrées alimentaires (agriculture, pêche), mais aussi au niveau des biens et des services (industries manufacturières, production d'énergie, textile etc.) - *WWV 2000*.

Les gouvernements et les autorités locales doivent tout mettre en œuvre afin que leurs politiques et programmes tendent à satisfaire l'ensemble de ces besoins, dans le but de maximiser les efforts de développement. Ceci doit se traduire, non seulement par l'entretien et la modernisation des infrastructures afin d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, mais aussi par une meilleure appréhension des impacts sociaux et environnementaux découlant d'autres formes d'utilisation de la ressource.

Les sociétés privées peuvent apporter leur contribution dans ce processus en adoptant des technologies hydriques efficaces et de bonnes pratiques de gestion.

Toutefois, le maintien localement de pratiques traditionnelles d'utilisation et de gestion de la ressource en eau, peut s'avérer plus durable que la mise en place de nouvelles installations et modes de gestion.

Partant de ce constat, la planification publique et privée, ainsi que les processus de mise en œuvre et de gestion doivent se faire dans un large cadre de consultation avec les utilisateurs locaux de l'eau pour comparer les coûts et les avantages des approches alternatives. Les autorités doivent également s'assurer que les populations les plus démunies soient pleinement représentées dans les processus de prise de décision, à travers une meilleure définition et communication des droits d'accès et des cadres d'implication de la communauté.

2.4 • Gestion de l'information

Six années après la *Conférence ministérielle sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement*, de 1994, il n'existe toujours pas de base de données actualisée sur les ressources hydriques disponibles, ni d'évaluation de la situation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et des contraintes rencontrées pour la mise en place de ces services.

Chaque gouvernement doit assumer le rôle qui est le sien dans la définition et la promotion de bonnes pratiques de gestion, dans la promotion de la recherche et dans l'élaboration de programmes de contrôle. Les actions de contrôle et de suivi des ressources hydriques disponibles aident à la conception d'une meilleure politique de prise de décision. L'élaboration de bases de données permet de suivre l'évolution de l'état des ressources en eau souterraine et de surface (d'un point de vue qualitatif et quantitatif) et d'identifier les zones où les ressources sont menacées par des pressions naturelles ou anthropiques.

...Il n'existe toujours pas de base de données actualisée sur les ressources hydriques disponibles...

Il est également important de développer davantage de recherches sur les liens de causalité entre l'approvisionnement en eau et la pauvreté, afin d'aider à l'élaboration de meilleures stratégies visant à éradiquer la pauvreté.

Il existe au niveau régional et international un certain nombre de programmes d'approvisionnement en eau, de contrôle et d'information tel que le *Programme international d'hydrologie* (UNESCO), le *Programme conjoint de contrôle d'approvisionnement en eau et d'assainissement* (OMS, PNUD, UNICEF) et le *Programme mondial d'action pour la protection de l'environnement marin des activités terrestres* (PNUE). Une large partie de ce travail

pourra être rassemblée et étudiée dans le cadre d'un *Rapport biannuel mondial sur l'eau* par la Sous Commission onusienne des ressources en eau douce (SWWF 2000).

Pour le continent africain, l'UNSA a mis sur pied, depuis 4 années, un *Programme pour l'Afrique du Système d'observation du cycle hydrologique* (HYCOS), conçu pour fournir à la communauté internationale les données de base nécessaires à la gestion et au contrôle des ressources en eau. De plus, en 1993 l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a lancé, en partenariat avec l'Union européenne, un programme de surveillance des cycles hydrologiques (WHYCOS) couvrant la plupart des pays africains (UNSA, 2000).

2.5 • Éducation

Lors de la *Conférence internationale sur l'eau et le développement durable*, qui s'est tenue à Paris en 1998, les ministres se sont mis d'accord pour améliorer les échanges de savoirs et d'informations à travers le transfert de technologie, de l'éducation et de la formation, afin de permettre une meilleure implication des plus démunis, des communautés indigènes, des jeunes, des autorités locales et des ONG.

L'éducation, d'une manière générale, et la sensibilisation à l'hygiène en particulier sont des conditions nécessaires à l'amélioration de la situation sanitaire et de l'assainissement, ainsi que l'optimisation des utilisations de l'eau. Cela permet également aux populations d'avoir davantage de responsabilités dans la gestion et le contrôle des ressources en eau ainsi que les usages qu'elles en font.

L'éducation et la sensibilisation des populations doivent se faire à travers les réseaux formels et informels, mais aussi à travers les médias. A l'échelle locale, les autorités peuvent soutenir et travailler avec les réseaux communautaires locaux de contrôle de la ressource (associations d'utilisateurs d'eau, associations de

2.6 • Mécanismes économiques et financiers

La Banque Mondiale a récemment affirmé qu'un investissement de 600 milliards de \$ serait nécessaire afin de généraliser l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Le *Sommet Mondial pour le Développement Social* (1995) a estimé que 20% des dépenses publiques et 20% des budgets nationaux d'assistance doivent être consacrés, afin de garantir l'accès à ces services de base. Les gouvernements demeurent la principale source de financement pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Les dernières estimations mondiales relatives aux dépenses annuelles consacrées à ces services fixent le montant à 50 milliards de \$ US pour les gouvernements, 15 milliards de \$ US pour le secteur privé, 9 milliards de \$ US pour les donateurs internationaux et 4 milliards de \$ US en provenance des investissements extérieurs directs (Cosgrove & Rijsberman 2000).

Les instruments économiques et législatifs peuvent assurer davantage de financements pour autant que des mécanismes de régulation efficaces, de contrôle, et de recouvrement des coûts soient mis en place par les autorités afin de s'assurer que ces fonds soient effectivement investis dans des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que dans d'autres projets hydriques. Les organisations privées nationales et étrangères, ainsi que les donateurs, doivent être encouragés à apporter leur soutien à ces actions. Le programme GEF pour l'eau (qui s'inscrit dans le cadre du PNUD, du PNUE et de la Banque Mondiale) projette d'injecter 0.5 milliards de \$ US au cours des cinq prochaines années dans des projets hydriques internationaux au profit des pays en développement et des économies en transition. De tels programmes devraient s'assurer que l'aide internationale est liée à des stratégies d'éradication de la pauvreté et d'utilisation durable de l'eau.

2.7 • Gestion intégrée des ressources hydriques

Depuis la *Conférence des Nations Unies sur l'eau* de Mar del Plata (1977), la gestion intégrée des ressources hydriques a été préconisée, à une large échelle, comme étant le moyen le plus durable pour incorporer les multiples aspects contradictoires de l'utilisation des ressources hydriques.

Les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement durable (SNDD) à l'horizon 2005. La participation locale, la collaboration trans-frontalière sur les cours d'eau partagés et la coordination entre les stratégies d'exploitation sont autant d'éléments essentiels de la gestion intégrée des ressources en eau. Tous ces éléments requièrent des mesures adéquates pour assurer un soutien financier, technique et humain, sans oublier l'apport de la volonté politique (SSAGNU 1998). Pour de nombreux pays, ces stratégies nécessiteront un soutien international pour élaborer des outils efficaces de gestion intégrée. Parmi les institutions ayant participé au *Deuxième Forum Mondial sur l'Eau* figure le *Partenariat Mondial pour l'Eau* (PME). En effet, le cadre de travail de la cellule d'action du PME vise à élaborer un ensemble d'outils de gestion intégrée.

Pour le continent africain, l'UNSA a mis sur pied, tout comme le *Programme pour l'Afrique du Système d'observation du cycle hydrologique (HYCOS)*, un *Programme d'initiatives pour la gestion des ressources en eau de l'Afrique*. Cette initiative lancée par la Banque Mondiale a initié plusieurs projets, toujours en cours, dans le Bassin du Nil, en Afrique Australe, ainsi que dans les bassins du Sénégal, de la Volta et de l'Okavando. Le projet vise à réformer les structures pour permettre l'élaboration de politiques et stratégies pour la gestion locale, régionale, nationale et internationale des ressources en eau.

3 • Perspectives pour une meilleure gestion des ressources en eau

Il existe, à l'heure actuelle, un certain nombre d'expériences régionales positives tendant vers une meilleure gestion des ressources en eau et garantissant un accès à l'eau et l'assainissement (tableau 1).

À un niveau régional, l'Asie et l'Afrique auront besoin de plus de soutien international pour répondre à leurs besoins en approvisionnement en eau et en moyens pour éradiquer la pauvreté. Ce soutien ne devrait pas se limiter à l'élaboration de cadres de gestion sur le long terme, mais aussi à mettre en œuvre des stratégies afin d'atténuer le stress hydrique.

Tableau 1 • Exemples d'actions régionales pour l'Afrique

Engagement international. Plus de 75% des pays africains ont signé la CDD et 50% ont signé les accords Ramsar, alors que moins de 50% d'entre eux ont adhéré à la Convention de Bâle.

Accords économiques. 22% des GEF (Global Environment Fund) profitent à l'Afrique, dont 38% sont consacrés aux programmes hydriques. En revanche, l'Aide Officielle au Développement recule.

Ressources partagées. Des programmes gérés par plusieurs institutions dans le domaine de la terre et de l'eau sont en train de se développer, tel que le protocole SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique Australe) relatif aux systèmes des cours d'eau partagés, qui vise à assurer une meilleure équité et une juste exploitation des ressources communes entre les Etats riverains (protocole non encore ratifié). La *Conférence ministérielle africaine sur l'environnement* (Le Caire 1985) a mis sur pied un comité chargé des affaires des rivières et des bassins de lacs.

Participation. Dans le cadre de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique Australe), le Centre de la vallée d'Umgeni (en Afrique du Sud) mène des programmes d'éducation et de formation au profit des communautés locales.

Source : OEM 2000 (PNUE)

Une vision africaine d'une stratégie de gestion de l'eau a été présentée lors du second Forum mondial de l'eau de La Haye (mars 2000) et sert aujourd'hui de cadre de référence au Module de l'eau de l'UNSA, qui devra se concentrer autour de trois objectifs :

- ▶ Améliorer la gestion des ressources en eau, en insistant tout particulièrement sur les évaluations
- ▶ Renforcer la gestion de l'eau en promouvant un accès équitable et une exploitation durable
- ▶ Satisfaire les besoins fondamentaux en eau : assurer l'approvisionnement des ménages ; fournir l'eau nécessaire à la production alimentaire ; gérer les ressources en eau des villes africaines

Cette stratégie s'inspire effectivement de la vision africaine de l'eau, promouvant la répartition équitable des ressources en eau du continent africain, leur exploitation durable et leur gestion éclairée, comme moyens, pour l'Afrique, d'atténuer la pauvreté et d'assurer le développement économique, la coopération régionale et la remise en état de l'environnement (UNSA, 2000).

Les défis sont considérables et pour les relever chaque secteur devra assumer davantage de rôles et de responsabilités (tableau 2).

Tableau 2 • Rôles et responsabilités institutionnels

Les autorités locales. En vue de décentraliser le processus de prise de décision, les autorités devront assurer un rôle plus important dans l'exécution des stratégies hydriques. Elles auront davantage de responsabilité dans la gestion des ressources hydriques et l'approvisionnement des populations en eau et en assainissement et devront également largement impliquer les communautés dans l'élaboration de plans de gestion intégrés.

Le secteur privé. Le secteur privé a un rôle direct à jouer en terme de fourniture de services dans un cadre contractuel, en partenariat avec le secteur public ou de façon totalement privée ; et également en tant que grand utilisateur d'eau. Les principales responsabilités de ce secteur, seraient de maintenir des pratiques responsables et transparentes (pas seulement pour les régulateurs, les actionnaires et les consommateurs, mais aussi pour le grand public), tout en intégrant les principes d'une gestion durable de l'eau, en mettant en œuvre et en appliquant des Systèmes de Gestion de l'Environnement et des Stratégies de la Responsabilité Social des Entreprises.

Les ONG. Les ONG ont un rôle à jouer, tant à l'échelle locale qu'internationale, en faisant du plaidoyer, en demandant des comptes aux institutions, mais aussi en élaborant des stratégies intégrées de gestion des ressources en eau. Leurs responsabilités consistent alors à relayer les informations à l'intention et en provenance des communautés et des groupes concernés, en s'assurant que ces derniers sont à même de mesurer les implications des politiques et sont suffisamment sensibilisés afin de participer activement à tous les niveaux de prise de décision.

Le gouvernement. Au niveau national, les gouvernements doivent réglementer et faciliter le processus de délégation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que la gestion des ressources hydriques. Ils doivent, à cet effet, apporter les moyens législatifs, financiers, humains et techniques nécessaires, élaborer et mettre en œuvre le cadre réglementaire et les mécanismes adéquats de soutien pour des processus participatifs et intégrés à travers les départements et les régions. Au niveau international, les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités en établissant un lien entre l'eau et des priorités plus larges. Ceci prend en compte l'application des accords sur les bassins versants transfrontaliers ainsi que les conventions environnementales, l'échange des informations et des technologies et l'appui (humain, financier et technique) à apporter aux pays les moins préparés à adopter des stratégies pour une gestion durable des ressources hydriques.

Les institutions internationales. Le rôle de l'ONU, et autres institutions, va de l'assistance technique et financière, du contrôle, de la résolution des conflits, de la diffusion de l'information, à la contribution à l'élaboration des modes nationaux de gestion intégrée de l'eau et de stratégies du développement durable. C'est une responsabilité cruciale que celle de regrouper les activités de différentes institutions, de façon à ce que les leçons tirées puissent profiter à tous, et puissent être améliorées à travers, par exemple, le sous-comité onusien du CAC pour les ressources hydriques, qui compte parmi ses membres, des organisations telles que : DESA, la CEA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la CESAP, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, l'IAEA, le secrétariat de l'UNCBD, de l'UNCCD, de l'UNDCCC, de l'IDNDR, le PNUE, l'Unesco, le HCR, l'Unicef, l'ONUDI, l'ONU, l'OMS, l'OMM et la Banque mondiale.

Source : WWV (2000), GWP (2000), ECOSOC (2000)

Lors du *Deuxième Forum Mondial sur l'Eau* (SWWF 2000), les ministres ont convenu d'un processus international visant à définir des objectifs garantissant une gestion durable des ressources en eau, un approvisionnement en eau et un accès à l'assainissement. Les gouvernements doivent mettre en place les conditions nécessaires pour la concrétisation de ces objectifs, telles que les mesures financières, techniques, humaines et législatives

adéquates. L'état d'avancement des programmes nationaux pour la réalisation des pratiques de la gestion intégrée des ressources hydriques a été présenté lors de la *Conférence internationale sur l'eau* qui s'est tenue à Bonn en 2001 (Dublin + 10). Les stratégies nationales pour le développement durable (SNDD) ont du être présentées avant la tenue du Sommet du Développement Durable de Johannesburg de 2002 (Rio + 10). Ces stratégies doivent comporter les mesures grâce auxquelles les pays vont améliorer les pratiques et l'utilisation de leurs ressources hydriques.

Le Sous-comité onusien pour les ressources hydriques jouera sans doute un rôle important dans le suivi du progrès de tous ces processus, notamment à travers son premier rapport sur le développement mondial des ressources hydriques (qui a été présenté à Bonn). L'utilisation des indicateurs de durabilité des ressources hydriques tels que ceux définis par la Commission pour le Développement Durable (CDD) en 1998, aiderait dans le monitoring des programmes catalyseurs et des progrès réalisés afin de concrétiser les objectifs escomptés (Tableau 3).

Tableau 3 • Les indicateurs de durabilité pour l'eau douce

Type	Exemple d'indicateurs
Économique	<p>Dépenses. Dépenses publiques / privées sur les opérations de captage, de distribution et de traitement de l'eau. Dépenses sur les prestations sanitaires, la planification, la gestion, la réglementation, la révision.</p> <p>Investissements. Les niveaux d'investissement consacrés à des programmes générateurs de revenus et au développement des infrastructures hydriques, notamment celles destinées aux communautés marginalisées.</p> <p>Institutionnel. Ressources investies dans le recouvrement des coûts et dans la mise en œuvre des réglementations et des sanctions relatives à la gestion de l'eau. Réinvestissement des recettes des taxes dans le secteur de l'eau.</p>
Environnement	<p>Qualité. Concentration des coliformes fécaux dans l'eau douce et manque d'oxygène biochimique dans les corps hydriques. Mise en œuvre à l'échelle nationale des Accords Multilatéraux sur l'Environnement tels que les Accords Ramsar, de Bâle ou la Convention sur la Biodiversité.</p> <p>Consommation et efficacité. Niveau de consommation d'eau par secteur, et celui de la consommation domestique par habitant / transfert de technologie nationale / volume des eaux de surface et souterraines / prélèvements des ressources hydriques souterraines et de surface.</p> <p>Institutionnel. Les plans d'action pour les bassins des rivières transnationaux, nationaux et sous-régionaux.</p>
Social	<p>Approvisionnement en eau et assainissement. Pourcentage de la population desservie en eau et ayant accès à un système d'assainissement adéquat/prestations sanitaires.</p> <p>Pauvreté. Pourcentage de la population sans accès à l'eau et à l'assainissement et vivant en dessous du seuil de pauvreté, en milieu urbain et rural.</p> <p>Institutionnel. Niveau de gestion des ressources hydriques localement, de renforcement des capacités et de participation aux politiques de gestion et élaboration des législations.</p>

Sources : CNUED (1992), Banque Mondiale (1998), Conseil Economique et Social (1998)

Les deux objectifs globaux pour le développement durable, à savoir l'éradication de la pauvreté, la production et la consommation durables, n'ont, en toute évidence, pas encore été réalisés en terme de priorités pour l'eau douce, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Sans l'identification et la mise en œuvre de stratégies complémentaires visant à atténuer les effets de la pauvreté et assurer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les pays en développement continueront à faire face à

de graves difficultés qui affecteront un nombre croissant de personnes qui se verront exposées à une situation de stress hydrique. Quant aux pays développés, l'adoption à grande échelle de mécanismes contre la pollution et la surexploitation des ressources en eau, nécessite une plus grande volonté politique afin de développer à une grande échelle les incitations pour une meilleure utilisation de l'eau.

L'eau est un élément fondamental à la vie. Le fait que la question de l'eau se recoupe avec autant de domaines liés au développement durable pose des défis considérables. Les institutions et les individus devront se pencher de manière plus collective sur ces questions cruciales dans le cadre de stratégies locales, régionales, nationales et internationales, de façon à ce que les participants au Sommet du Développement Durable de 2002 aient une meilleure compréhension de cette problématique et soient prêts à faire le nécessaire afin de garantir une gestion durable des ressources en eau mondiales.

4 • Références Bibliographiques et liens

- Cosgrove, W. & Rijsberman, F. (2000) World Water Vision : Making Water Everybody's Business. World Water Council. <http://www.watervision.org>
- ECOSOC (1998) Report on the Sixth Session of UN CSD
- ECOSOC (2000) Report of the Secretary-General on Progress made in providing safe water supply and sanitation for all during the 1990s : <http://www.un.org/esa/sustdev/csd8/wss4rep.pdf>
- GWP (2000) Toward Water Security : A Framework for Action. Global Water Partnership (GWP) secretariat. <http://www.gwpforum.org>
- SWWF (2000) Ministerial Declaration of the Hague on Water Security. Second World Water Forum, March 2000 <http://www.worldwaterforum.org/Conference/declaration.html>
- UNCED (1992) Agenda 21, Earth Summit 2002. Chapter 18 <http://www.un.org/esa/sustdev/agenda21chapter18.htm>
- UNEP (1999) Global Environment Outlook 2000. Earthscan publications <http://www.unep.org/geo2000/>
- UNGASS (1997) United Nations General Assembly 19th Special Session New York, 23-27 June 1997 Resolution A/RES/S-19/2 19 September 1997 S/19-2. Programme for the Further Implementation of Agenda 21 Freshwater 34.
- World Bank (1998) World Development Indicators. <http://www.worldbank.org/data/wdi/home.html>
- WWC (2000) A Vision of water for food and rural development. Final Version February 2000. Part of the Global Vision on Water, Life and the Environment in the 21st century.
- WGBU (1999) World in transition. Ways toward Sustainable Management of Freshwater Resources. German Advisory Council on Global Change. 1997 Annual Report.

5 • Conventions

- UN Convention to Combat Desertification (CCD) : <http://www.unccd.de>
- Convention of Wetlands of International Importance, especially as water fowl habitat (Ramsar) : <http://iucn.org/themes/ramsar/>
- UN Convention on Biological Diversity (CBD) : <http://www.biodiv.org>
- UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) : <http://www.unfccc.de>

6 • Principales organisations

UN Administrative Committee on Coordination (ACC) Subcommittee on Water Resources. Mr. Manuel Dengo, Secretary, ACC Subcommittee on Water Resources, DSD/DESA, United Nations Headquarters, Room DC1-864, New York, N.Y. 10017, United States ; Tel/Fax: +1 (212) 963-4208/4340; E-mail: dengo@un.org

UN Commission for Sustainable Development secretariat. UN Division for Sustainable Development (UNSD)
New York, NY 10017 USA; Tel: + 1 212 963 3170; e-mail: aydin@un.org; web site:

<http://www.un.org/esa/sustdev/water>

Water Supply & Sanitation Collaborative Council (WSSCC) c/o World Health Organisation, 1211 Geneva 27,
Switzerland, Tel/Fax:+ 41 22 791 3544/4847, <http://www.wsscc.org>

World Water Council Secretariat, 10, place de la Joliette, Atrium 10.3 13304, Marseille Cedex 2, France, Tel/Fax:
+33 4 91994100/101, <http://www.worldwatercouncil.org>

Global Water Partnership, GWP secretariat c/o Sida, Stockholm, S-105 25, Sweden, Tel/Fax: +46 8 698
5000/5627 <http://www.gwpforum.org>